



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000703

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUÏ (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraie :** Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) **Torpes :** Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, **Champoux :** Thierry CHATOT **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST, **François :** Françoise GILLET **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nozhat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Fonds «Centres de village» - Présentation de projets pour attribution de subvention

Fonds «Centres de village» - Présentation de projets pour attribution de subvention

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 204-824	Montant BP 2008 : 225 045 €
	Solde actuel : 215 978 €
	Montant de l'opération : 24 574 €
	Solde après cette opération : 191 404 €

Résumé :

Les projets de Thoraise et Auxon-Dessous sont présentés pour attribution de subvention.

Examen des projets de Thoraise et Auxon-Dessous

La commission du 8 juillet a formulé des remarques sur les projets de Thoraise et d'Auxon-Dessous afin que les aménagements proposés intègrent des aspects qualitatifs durables. Des pistes de réflexion ont alors été envisagées :

- pistes ou bandes cyclables,
- surfaces perméables afin de favoriser les infiltrations,
- dispositifs d'éclairage à faible consommation, voire novateurs (type photovoltaïque),
- organisation de l'espace à réfléchir pour faciliter la cohabitation des différents usages.

Afin d'expliquer aux maires des communes concernées, les remarques de la commission, des réunions ont été organisées avec N. Guillemet.

Le projet de Thoraise a été modifié en ajoutant des bancs publics sur la place, en matérialisant au sol les usages et en utilisant des luminaires à faible énergie.

Le projet d'Auxon-Dessous n'a pas été modifié. La réunion de travail entre élus a permis de montrer en quoi le projet intégrait déjà des matériaux de développement durable avec l'éclairage à partir de leds à faible puissance.

Les fiches en annexe présentent les projets.

Par ailleurs, la commission enclenche une réflexion sur l'intégration de nouveaux critères dans le cadre du fonds « Centres de village » dans une orientation « Développement Durable ». Début 2009, une proposition sera faite au Bureau.

MM CANAL et MAY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de programmation des projets suivants :

- l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de l'entrée du village d'Auxon-Dessous à hauteur de 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 8 263 €,
- l'octroi d'une subvention pour la sécurisation et l'aménagement de la place du monument aux Morts de Thoraise à hauteur de 20 % du montant de l'étude et 10% du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 16 311 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE REGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 22.DEC 2008



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

**Sécurisation et aménagement de l'entrée du village
d'Auxon-Dessous**

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune d'Auxon-Dessous

Secteur : Nord

Descriptif des actions menées :

- travaux de voirie,
- travaux d'assainissement des eaux pluviales,
- mise en place de signalisation horizontale et verticale,
- éclairage public.

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la rue se situe en entrée de village.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : le projet rentre dans le cadre de l'axe 4 « sécurisation et d'aménagement qualitatif de la voirie principale du village ».

Critère de richesse : le critère de richesse n'intervient pas dans la détermination des subventions des axes 4 et 5 limité à 10 % du reste à charge.

Plan de financement (en Euros HT) :

<u>Travaux</u>	235 633
CG25 lignes traditionnelles.....	35 245
Restant à charge de la commune	200 388, soit 85 %
Montant subventionnable	97 215
Restant à charge.....	85 %, soit 82 633
CAGB :	10% du restant à charge soit 8 263

La subvention de la CAGB correspond à 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 8 263 €. 50 % de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 4 du 04/11/08 : Favorable



**« Valorisation patrimoniale et touristique
des bourgs de l'agglomération »
dit fonds « Centres de village »**

**Aménagement de la place
du Monument aux Morts de Thoraise**

Cadre de référence : Fiche B3.5 du contrat d'agglomération 2004-2006

Maître d'ouvrage : commune de Thoraise

Secteur : Sud-Ouest

Descriptif des actions menées :

- différenciation des voies de circulation des véhicules et des piétons,
- augmentation du nombre de places de parking,
- amélioration des conditions de pose et dépose des écolier.
- mobilier urbain sur la place,
- matériaux au sol de qualité,
- éclairage de faible puissance (leds).

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Centralité : la place se situe en plein centre du village.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : le projet rentre dans le cadre de l'axe 4 « sécurisation et d'aménagement qualitatif de la voirie principale du village ».

Critère de richesse : le critère de richesse n'intervient pas dans la détermination des subventions des axes 4 et 5 limité à 10% du reste à charge.

Plan de financement (en Euros HT) :

<u>Etudes</u>	17100
CAGB	20 % soit, 3 420
<u>Travaux</u>	204 630
Etat.....	56 820
CG25 lignes traditionnelles.....	18 783
Restant à charge de la commune	129 027, 50, soit 63 %
Montant subventionnable	204 630
Restant à charge.....	63 %, soit 128 917,21
CAGB :	10 % du restant à charge soit 12 891

La subvention de la CAGB correspond à 20 % du montant de l'étude et 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 16 311 €. 50 % de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 4 du 04/11/08 : Favorable